

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-2653

présenté par  
M. Cinieri et M. Cordier

-----

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	0	5 650 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
Moyens complémentaires au bénéfice de l'Office national des forêts ( <i>ligne nouvelle</i> )	5 650 000	0
<b>TOTAUX</b>	<b>5 650 000</b>	<b>5 650 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En 2023, 95 postes supplémentaires pourraient être supprimés à l'ONF. Cet amendement vise à augmenter légèrement les crédits alloués à l'ONF, afin de maintenir la quantité de postes dans son état actuel.

Pour cela, cet amendement minore de 5,65 millions d'euros en AE et CP l'action n°27 " Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions programme" du programme « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt » et majore de 5,65 millions d'euros en AE et CP l'action n°1 intitulée "soutien à l'ONF" d'un nouveau programme, "Moyens complémentaires au bénéfice de l'Office national des forêts ".

Les règles de recevabilité budgétaire obligent à gager cette proposition via un transfert de crédits provenant d'autres programmes de la mission. Il n'est en aucun cas souhaité de diminuer les crédits d'une dotation ; l'auteur de cet amendement défend la levée de ce gage par le Gouvernement, souhaitant la pérennité des autres dispositions de cette mission.